

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le 16/09/2025

ID : 007-210701579-20250915-DB_44_CM150925-DE



Séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 10 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-044

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BP 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des modifications budgétaires.

La première modification permettra d'intégrer dans le budget la totalité des dépenses et des recettes prévues pour l'opération de la construction de l'école et du restaurant scolaire afin de pouvoir signer l'emprunt avec la Banque des Territoires. Cette dernière demande une visualisation de cette globalité sur la même année budgétaire. Pour rappel, uniquement les dépenses et les recettes de l'année avaient été budgétisées en 2025.

La seconde modification servira à mandater les mensualités du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel). Ce nouveau dispositif, instauré en 2025, est destiné à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Cette dépense n'était pas connue au moment du vote du budget.

La troisième modification est destinée à effectuer une avance au Budget Assainissement pour le paiement de la dernière échéance de la facture du SDEA concernant la 1^{ère} avance pour la construction de la station d'épuration.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits indiqués ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
238 (23) : Avances versées sur comm. immo. corporelles	4 820 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	52 896,00
27638 (27) : Autres établissements publics	52 896,00	1321 (13) : État et établissements nationaux	150 000,00
		1322 (13) : Régions	542 000,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	4 128 000,00
	4 872 896,00		4 872 896,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	52 896,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	- 110 609,00		
739218 (014) : Autres fiscalités reversées entre collectivités	57 713,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	4 872 896,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - ~~DENIS~~ - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : ✓

Absent(s) : M^r GAGNOT - M^s MONTCHAUD et ROUX - M^r DAVIS

Secrétaire de Séance : M^r JULIEN RAOULT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes POUR : 11
Votes CONTRE : ✓
Abstentions : ✓

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Éric CUER